

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

D2024-04 Autorisation de
mandatement des dépenses
d'investissement avant le
vote du budget 2024

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
21	17	19
Vote POUR		19
Vote CONTRE		0
Abstention		0
Date de la Convocation		
7 février 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, , Françoise CURAILAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Anthony MARASCO , Marie-Bénédicte LEBEGUE, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Cyrille BOUCHY
Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES
Ludovic MORAND a donné pouvoir à Marjolaine DUMONT
Evan VIEILLESE

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Considérant la possibilité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, déduction faite des restes à réaliser,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits comme indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 071-217101500-20240212-202401-DE

Opération	Montants ouverts en 2023	Restes à réaliser 2022 à déduire	Montants autorisés avant vote BP
110- Acquisition matériel	217640	21312,1	49081,98
210- Restaurant scolaire bibliotheque voirie	1046719,64	20280	256609,91
TOTAL	1264359,64	41592,1	305691,89

Le secrétaire de séance
Annick GUYON



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 16/02/24

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 16/02/24

Acte affiché le 16/02/24